

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 septembre 2007  
~~~~~

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ORB ET DE L'HERAULT  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2007

N° 3-2 du bordereau - Rapport page 16

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 septembre 2007, à Bélarga à la salle de rencontre, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BECKER François - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. HENRY Marc - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric  
Anne Marie DEJEAN donne pouvoir à Hélène BARRAL  
Michel ASTIE donne pouvoir à Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. BELLOC Jean Paul - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - Mme DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

Sur le rapport du Président,

**Considérant** l'opportunité de l'extension du territoire d'action du Groupement d'Employeurs de l'Orb et de l'Hérault à la Vallée de l'Hérault ;

**Considérant** que cette contractualisation se trouve en cohérence avec la charte de Pays Cœur d'Hérault approuvée en 2003 ;

**Sur** proposition de Monsieur C. Carceller, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission tourisme, loisirs, culture et sport ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Le quorum étant atteint,**

**DECIDE**

*à la majorité des suffrages exprimés, avec huit abstentions,*

- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'objectifs 2007 avec le Groupement Employeurs de l'Orb et de l'Hérault

- **de verser** une participation financière de 5 500 € au titre de la convention d'objectifs 2007

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 74-2007 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**

N° 74-2007